

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1949

Service des Commissions

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Robert Schuman, Ministre des Affaires étrangères, sur :

1° le sort des ex-colonies italiennes et les résolutions de l'Assemblée des Nations Unies relatives aux territoires non autonomes ;

2° le problème allemand.

Le Ministre, après avoir fait un historique du règlement du problème des colonies italiennes, a fait ressortir les conséquences du changement de position marqué par la Chancellerie italienne. C'est ainsi que le Ministre a justifié l'attitude réservée de la délé-

gation française à l'Assemblée des Nations Unies en faisant remarquer qu'il appartenait au commissaire des Nations Unies de poursuivre son enquête sur les territoires en cause puisque rien ne doit se faire sans le consentement des populations intéressées et notamment de celles du Fezzan.

En ce qui concerne le régime des territoires non autonomes, le Ministre a démontré que les initiatives prises par la commission de tutelle des Nations Unies tendant à donner une compétence étendue et permanente à une commission spéciale qui contrôlerait les informations, sont en violation directe de l'article 73 et de l'article 2, paragraphe 7, de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi la délégation française a dû voter contre une motion qui contrevenait à la Charte en portant préjudice aux territoires dont le développement et la prospérité sont confiés à la France. De nombreuses questions ont été posées, en outre, au Ministre par M. Marc Rucart, Président de la commission de la France d'Outre-Mer, ainsi que par MM. Durand-Réville, Gautier et M^{me} Eboué.

* M. Robert Schuman, répondant au questionnaire spécial de la commission, a rappelé la position du Gouvernement français à l'égard de la République fédérale allemande selon les termes du dernier protocole des hauts-commissaires qui implique le maintien absolu de l'occupation, la démilitarisation et la poursuite de certains démantèlements.

Répondant aux questions qui lui furent posées par M. Pinton, M^{me} Thome-Patenôtre, MM. Marius Moutet et Debré, il a laissé entrevoir les conséquences d'une politique générale vis-à-vis de l'Allemagne comportant principalement une harmonisation de la production économique.

A cette occasion, le Ministre a répété que le régime actuel de l'occupation reposait essentiellement sur le non-réarmement de l'Allemagne.

Dans une réunion commune avec la commission des Finances, le Ministre, répondant à une question de M. Maroger, a fait un exposé complet des nouvelles conditions administratives et financières réalisées en Allemagne sous le régime des hauts-commissaires, commissaires et observateurs.

Un débat contradictoire ouvert par MM. Marius Moutet, Brizard, Debré et Léo Hamon a permis au Ministre de préciser

le caractère de compréhension et de collaboration dont s'inspiraient les autorités françaises dans leurs rapports avec les administrations des pays allemands.

AGRICULTURE

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Brousse, président de la commission du Ravitaillement et des Boissons, assisté de M. Dulin, président.* — Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission du Ravitaillement et des Boissons, la commission a entendu un exposé de M. Dubois, président de l'union nationale des groupements de distillateurs d'alcool, sur le régime économique de l'alcool.

(Voy : *infra*, à la rubrique « Ravitaillement et Boissons »).

Présidence de M. Dulin, président. — A l'issue de cette réunion commune, M. Dulin a annoncé, à ses collègues son intention de déposer, au nom de la commission, une question orale avec débat au Ministre de l'Agriculture sur la position du Gouvernement en matière de garantie des prix agricoles et de libération des échanges. La commission a approuvé l'initiative de son Président.

DÉFENSE NATIONALE

Mardi 6 décembre 1949. — *Présidence de M. Henri Barré, vice-président.* — La commission a entendu la lecture du rapport de M. Bernard Lafay sur le projet de loi (n° 760, année 1949) relatif aux nominations et promotions de certains personnels des services de santé des forces armées dont la carrière a été affectée par des événements de guerre. Elle a accepté l'adjonction, proposée par le rapporteur, de l'alinéa suivant entre le 2^e et le 3^e alinéas de l'article 4 :

« Les médecins ou pharmaciens civils, nommés médecins sous-lieutenants ou pharmaciens sous-lieutenants de l'armée active après concours, dans une des quatre sections : métropole, marine, troupes coloniales ou air, mais n'ayant pu y accéder

postérieurement au 1^{er} septembre 1939, du fait de l'absence de concours dans la section de leur choix, pourront, sur leur demande, bénéficier d'une majoration d'ancienneté égale au temps passé en situation d'activité de service du 1^{er} septembre 1939 au 31 décembre de l'année au cours de laquelle ils ont été reçus au concours, à condition qu'ils aient pris part à l'un des deux premiers concours qui auront été organisés depuis le début des hostilités en France ».

L'ensemble des conclusions du rapport a été adopté.

Sur sa demande, M. Robert Aubé a été désigné pour faire partie de la sous-commission « Air ».

ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Pujol, vice-président.* — La commission a procédé à un premier échange de vues sur la proposition de résolution (n° 807, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à supprimer l'examen du baccalauréat.

M. de Maupeou a développé ses arguments en faveur de l'adoption de ce texte tandis que MM. le Président, Maurice Morel et Héline ont soutenu la thèse contraire. A la suite de ce débat, la commission a décidé de demander à M. Michel Debré, auteur de la proposition, de venir lui exposer les motifs qui l'ont inspiré et a renvoyé à quinzaine la désignation de son rapporteur.

La commission a ensuite reçu une délégation de la Fédération de l'Éducation Nationale, conduite par M. Lavergne, secrétaire général. Celui-ci a entretenu la commission des conséquences de la réalisation du cadre unique dans l'enseignement du second degré et a demandé la suppression de trois séries d'anomalies particulièrement injustes ayant trait aux maxima de service des certifiés de l'ex-cadre normal (1^{re} catégorie), à l'échelle indiciaire des agrégés du cadre unique, à l'intégration des certifiés appartenant à la première classe du cadre normal (première et deuxième catégories).

Après le départ de la délégation, la commission a décidé de tenir compte de ces revendications dans son prochain examen du budget de l'Éducation Nationale.

FINANCES

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a examiné le projet de loi (n° 852, année 1949) portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés dont elle a confié le rapport à son rapporteur général. Après avoir pris connaissance des observations relatives aux subventions à l'Agence France-Presse, présentées par le Ministre d'Etat chargé de l'Information et en avoir discuté, la commission a décidé, à mains levées, par 8 voix et 10 abstentions, de rétablir le crédit de 54.410.000 francs supprimé par l'Assemblée Nationale. Puis, elle a adopté l'ensemble du projet de loi, à mains levées, par 8 voix contre 6 et 4 abstentions.

Elle a ensuite entendu un rapport détaillé présenté par M. Maroger sur le projet d'arrêté interministériel portant fixation des recettes et des dépenses à effectuer en marks en 1949, qui lui était communiqué en application des dispositions de l'article 50 de la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948. Elle a adopté les conclusions de son rapporteur.

Enfin, elle a entendu un exposé de M. Jean Monnet, commissaire général au Plan de modernisation et d'équipement, sur le budget d'investissement de 1950. Après avoir rappelé le caractère de nécessité vitale que présente pour l'économie française, l'effort d'équipement entrepris depuis quelques années, il a présenté une analyse des dépenses prévues pour 1950, qu'il a comparées aux prêts autorisés en 1949.

Passant ensuite à l'examen des ressources envisagées pour couvrir les dépenses, il a indiqué que les 335 milliards de prêts à accorder en 1950 par le fonds de modernisation seront financés de la manière suivante :

a) contre-partie de l'aide américaine.....	215 milliards.
b) ressources diverses non fiscales affectées au F. M. E.....	38 —
c) emprunts.....	82 —

Il a fait observer que, dans ces conditions, le financement des investissements productifs du plan se ferait en 1950 sans aucun appel à l'impôt.

Il a ensuite souligné que les sommes mises à la disposition des entreprises nationales ne font que transiter par elles et sont, en fait, par le truchement des commandes d'outillage et de travaux, redistribuées entre les industries privées d'équipement. Il a insisté sur le fait que le volume des investissements effectués a été, au cours des dernières années, le facteur principal qui a déterminé le niveau général de l'activité économique et, par là, aussi bien l'emploi de la main-d'œuvre que le rythme des recettes fiscales. Enfin, il a donné et commenté la répartition par secteurs des crédits alloués.

De nombreux commissaires ont ensuite posé des questions diverses à M. Jean Monnet.

Une seconde séance, tenue dans l'après-midi, a été consacrée aux réponses faites par le commissaire général au Plan aux questions que lui avaient posées les commissaires.

Au cours d'une troisième séance, tenue dans la soirée, la commission, siégeant en commun avec la commission des Affaires étrangères, a procédé à une audition du Ministre des Affaires étrangères.

(Voy : *Supra*, à la rubrique : « Affaires étrangères ».)

Jeudi 8 décembre 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'audition du Secrétaire d'Etat aux finances. Celui-ci, après avoir indiqué comment se présentaient les documents budgétaires, a montré que les propositions de fiscalité supplémentaire auxquelles le Gouvernement a dû recourir pour équilibrer le budget, lui ont été imposées par le souci de sincérité qui l'a animé dans l'évaluation des recettes et des dépenses et qui l'a amené, notamment, à inclure dans le budget 100 milliards de dépenses précédemment supportées par les comptes spéciaux du Trésor.

Le Secrétaire d'Etat, abordant ensuite le corps de son exposé, a recherché devant la commission quels étaient les facteurs qui avaient provoqué un excédent des dépenses prévues pour 1950 par rapport aux chiffres arrêtés pour 1949. En ce qui concerne le budget de gestion, il a souligné qu'il n'y avait pas de gonflement des dépenses administratives proprement dites (personnel et

matériel) puisque celles-ci subissaient une réduction de 7 milliards. Des réductions ultérieures sont envisagées, mais elles doivent porter sur une période de deux ans, car il n'est pas possible d'effectuer des économies importantes et immédiates en cette matière.

Le Secrétaire d'Etat aux finances a ensuite donné quelques précisions sur le budget civil de reconstruction et d'équipement et sur les budgets militaires.

Passant enfin à l'examen des recettes, il a indiqué pourquoi il était nécessaire de créer des ressources nouvelles et quelles étaient les raisons qui avaient conduit le Gouvernement à choisir celles-ci dans les impôts indirects, plutôt que dans les impôts directs.

Il a conclu son exposé en indiquant qu'un budget était, en somme, un système d'option et qu'il appartenait au Parlement de discuter les choix arrêtés par le Gouvernement, celui-ci étant disposé à accepter toute mesure tendant à améliorer la structure budgétaire pour 1950.

Il a ensuite longuement répondu aux nombreuses questions que lui ont posées les commissaires.

Vendredi 9 décembre 1949. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a entendu M. Robert Buron, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques. Le Ministre a dressé devant elle un large tableau de la situation économique de la France dans le cadre de l'économie mondiale. A l'aide de nombreux renseignements statistiques, il a détaillé les principaux postes du revenu national et fait le point de la situation des salaires, des revenus fonciers et mobiliers, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

Le Ministre a souligné notamment que l'objectif primordial pour l'économie française actuelle était l'augmentation de la productivité, seul moyen véritable d'apporter une amélioration réelle aussi bien pour les échanges commerciaux que pour l'élévation du niveau de vie intérieur. Cette augmentation de la productivité, d'après lui, doit être poursuivie évidemment par une politique d'investissements, mais aussi et surtout par une meilleure organisation du travail et des méthodes dans tous les secteurs et à tous les échelons.

Le Ministre a mis en garde la commission contre la tentation trop facile de réaliser des économies immédiates sur les masses budgétaires en faisant des abattements substantiels sur les crédits

destinés aux investissements, ces économies étant à la vérité assez illusoires et risquant de se répercuter fâcheusement sur la marche de la plupart des entreprises françaises, qui sont en définitive les fournisseurs du plan d'équipement.

Le Ministre a enfin répondu à plusieurs questions posées notamment par MM. Maroger, Bolifraud, Fléchet, Lieutaud et Rochereau.

FRANCE D'OUTRE-MER

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Marc Rucart, président.* — Le Président a rendu compte à ses collègues de l'audition du Ministre des Affaires étrangères devant la commission des Affaires étrangères, à laquelle il venait d'assister avec M^{me} Eboué, MM. Durand-Réville, Gautier et Gustave.

La commission a pris acte des déclarations du Ministre relatives :

a) au futur statut de la Lybie, qui n'aurait pas encore pris sa forme définitive, ce qui écarterait, dans l'avenir immédiat, les craintes exprimées au sujet de l'établissement d'un nouvel Etat indépendant en Afrique du Nord ;

b) aux tentatives d'ingérence de l'O. N. U. dans l'administration des territoires non autonomes, sur lesquels la France entend maintenir ses droits légitimes ;

c) à la prétention de faire flotter sur les édifices publics des territoires placés sous la tutelle de la France le drapeau de l'O. N. U. à côté du drapeau français, question sur laquelle le Ministre s'informerait.

MM. Liotard, Franceschi, Razac et Coupigny ont exprimé quelques réserves sur ces diverses affirmations.

Enfin, la commission a désigné M. Durand-Réville comme rapporteur du projet de loi (n° 862, année 1949) portant réorganisation du régime de l'émission à Madagascar et de la proposition de résolution (n° 838, année 1949) concernant le statut des chambres de commerce des Etats associés de l'Union Française.

INTÉRIEUR (ADMINISTRATION GÉNÉRALE,
DÉPARTEMENTALE ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 8 décembre 1949. — *Présidence de M. Léo Hamon, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Damelon, préfet, chef du Service de l'Algérie et des départements d'Outre-Mer au Ministère de l'Intérieur, sur l'évolution de l'assimilation dans ces quatre nouveaux départements.

M. Damelon, au cours de son exposé, a traité essentiellement les trois points suivants :

I. — *Situation des quatre vieilles colonies.*

Avant l'application de la loi du 19 mars 1946, les quatre vieilles colonies étaient dites « colonies assimilées » ; leur évolution les avait amenées à un point très proche de la métropole ; en effet, la citoyenneté, l'éligibilité, la représentation parlementaire, le régime municipal, le code civil étaient en vigueur comme dans nos départements ; le code pénal, pour une très large part, le régime des cultes — sauf en Guyane — le régime des associations et des syndicats, le régime des terres, l'enseignement primaire et secondaire étaient les mêmes qu'en France. Cependant, malgré leur évolution, les quatre vieilles colonies demeuraient gouvernées selon un système immuable : le régime colonial qui n'avait pas évolué depuis 1870. Les aspirations de l'opinion publique, l'action des personnalités politiques et des notabilités locales qui s'en firent les interprètes, ont rencontré la conviction du Gouvernement que le temps était venu de modifier toute l'armature des quatre « vieilles colonies ».

Ainsi fut votée la loi dite « de départementalisation » du 19 mars 1946. La disparition du régime colonial ainsi consacrée sur le plan législatif fut poursuivie par l'installation des préfets en août 1947 et le 31 décembre de la même année, le Ministre de la France d'Outre-Mer et son administration ont finalement perdu toute compétence sur les quatre nouveaux départements.

M. Damelon a brossé ensuite un rapide tableau de la situation administrative, législative, économique et financière des quatre départements à la date du 19 mars 1946.

II. — *Implantation des Services nouveaux.*

M. Damelon a souligné les difficultés auxquelles s'étaient heurtés les préfets, dès leur installation. Ces difficultés tenaient et tiennent encore en partie :

a) à la distance considérable qui sépare ces départements de la Métropole, distance qui rend les communications extrêmement coûteuses ;

b) à l'habitat très défectueux ;

c) à un régime de rémunération très médiocre pour les fonctionnaires ;

d) à une insuffisance fréquente des fonctionnaires d'exécution.

III. — *Résultats et réalisations.*

A. — dans le domaine politique, M. Damelon a souligné que depuis la mise en place de l'institution préfectorale, les diverses élections qui ont eu lieu se sont déroulées dans la légalité et dans le calme.

B. — dans le domaine administratif, il convient de noter que l'institution préfectorale a fait connaître aux quatre territoires une stabilité et une permanence dans l'autorité qui y étaient inconnues. Alors que la durée des fonctions des anciens Gouverneurs n'excédait jamais une année, il y aura trois ans en août prochain que sont en fonctions trois des quatre préfets et deux ans et six mois que se trouve en fonctions le préfet de la Guadeloupe. M. Damelon a souligné tous les avantages que comportait cette situation.

C. — dans le domaine économique et financier, l'orateur a indiqué les résultats qui avaient été obtenus au point de vue de l'amélioration de la production agricole et du ravitaillement.

Il a enfin dressé un tableau de la situation financière de ces départements et a indiqué les projets de grands travaux qui sont en cours d'exécution ou qui seront réalisés dans l'avenir.

M. Damelon a ensuite répondu aux questions qui lui ont été posées par M^{me} Eboué et MM. Léo Hamon, Patient et Vauthier.

MARINE ET PÊCHES

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Abel-Durand, président.* — M. Razac a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 834, année 1949), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant l'article 121 de la loi du 13 décembre 1926 portant Code du Travail maritime.

M. Denvers a été chargé de présenter à une séance ultérieure les caractéristiques du projet de budget de la Marine marchande pour 1950.

Enfin, le Président a donné communication à la commission d'une démarche entreprise par le Comité central des Pêches maritimes, concernant les incidences sur l'industrie française de la pêche des projets de l'O. E. C. E.

M. Denvers a fait part à ses collègues de son intention de poser à ce sujet une question orale au Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande.

MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

Jeudi 8 décembre 1949. — *Présidence de M. Boisrond, président.* — La commission a entendu un exposé de M. Masson-Regnault membre du comité directeur du syndicat national des transporteurs aériens, sur la situation et les réalisations actuelles des compagnies aériennes privées.

Après avoir donné quelques détails sur le fonctionnement de la compagnie privée Air-Maroc, prise comme exemple, M. Masson-Regnault a indiqué la position du syndicat national vis-à-vis du statut de l'Aviation civile et commerciale, dont le texte est encore en discussion devant la Commission compétente de l'Assemblée Nationale.

Il a critiqué, notamment, l'article 2 du projet de loi qui réserve implicitement à la Compagnie nationale Air-France les liaisons aériennes entre la France, les autres nations et les territoires de

l'Union Française et, même, celles avec certains centres de la métropole ; il a, également, attiré l'attention des commissaires sur le danger que constituait l'actuelle rédaction des *articles 16 et 21* (transport de passagers et de marchandises).

Il a répondu, enfin, aux questions qui lui ont été posées par le Président et MM. Fouques-Duparc, Aubert, Bertaud et Hébert.

Le Général Corniglion-Molinier a soulevé le problème de l'utilisation des sociétés nationales de constructions aéronautiques et de la S. N. E. C. M. A. par la Compagnie Air-France et les Compagnies privées.

PENSIONS (PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES ET VICTIMES DE LA GUERRE ET DE L'OPPRESSION)

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Gatuing, président.* — La commission a entendu M. Louis Jacquinot, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, sur la situation actuelle des victimes de la guerre.

Le Ministre a fait le point des questions suivantes : revalorisation de la retraite du combattant, revalorisation des pensions de guerre et rapport constant avec les traitements de fonctionnaires, payement des soins gratuits, statut des déportés (de la résistance, politiques, du travail), situation des veuves, emplois réservés, organisation régionale du Ministère des Anciens Combattants, entretien des cimetières en Allemagne. Il a indiqué que son premier souci, en arrivant au Ministère, a été de faire l'union entre les deux générations des Anciens Combattants et que, maintenant, il pouvait estimer que c'était pratiquement chose faite. Pour ce qui est de la retraite du combattant, M. Jacquinot a exposé qu'il était en train d'élaborer un texte permettant de garder à la retraite son caractère véritable sans entraîner des répercussions financières périlleuses et tout en reconnaissant le bien-fondé de certaines revendications des anciens combattants. Il a enfin assuré à la commission que l'un de ses principaux efforts actuels portait sur l'accélération de la liquidation des pensions.

A l'issue de son exposé, le Ministre a répondu aux questions qui lui ont été posées par M^{me} Cardot, MM. Giaugue, Manent, Héline, Radius et Chevalier pour préciser certains points de ses déclarations.

PRESSE, RADIO ET CINÉMA

Jeudi 8 décembre 1949. — *Présidence de M. le Général Corniglion-Molinier, président.* — La commission a entendu diverses communications de son Président, au sujet de lettres reçues de plusieurs organisations syndicales de presse et de cinéma. Sur l'initiative de M. Lieutaud, elle a décidé d'examiner le rapport de la commission gouvernementale de contrôle des entreprises à participation de l'Etat, sur les comptes de l'Agence Havas. Une discussion à laquelle ont pris part MM. Lieutaud, Debû-Bridel, Pajot, Ernest Pezet et le Président, a porté sur les abus révélés par le rapport dans la gestion de cette agence. M. Lieutaud a été chargé d'étudier la question et d'en faire rapport à la commission.

Enfin, celle-ci a marqué son étonnement de ce que la commission d'enquête commune aux commissions de la presse et des finances, créée en mai 1949 pour examiner la gestion de la radio, n'ait pu encore aboutir à un résultat à cause de la mauvaise volonté des services ministériels.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Jeudi 8 décembre 1949. — *Présidence de M. Delfortrie, président.* — La commission a nommé M. René Depreux, rapporteur de sa proposition de résolution (n° 821, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à ne compromettre par aucune mesure prématurée l'aptitude de la production française à affronter la concurrence internationale et à mettre fin à certaines importations sans licence.

M. Depreux a donné, immédiatement, connaissance de son rapport qui a été adopté à l'unanimité, avec un dispositif ainsi modifié :

« Proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à préparer la libération des échanges et à ne compromettre par aucune mesure prématurée l'aptitude de la production française à affronter la concurrence internationale. »

« Le Conseil de la République,

affirmant son attachement au principe du développement des échanges internationaux,

et soucieux de ne laisser compromettre par aucune mesure unilatérale et prématurée le relèvement de l'industrie française,

invite le Gouvernement à prendre toutes mesures pour permettre à la production française d'affronter, sans risque grave, la concurrence internationale, notamment en assurant son approvisionnement en matières premières, en accélérant son rééquipement et en appliquant les tarifs douaniers prévus dans les conventions de Genève et d'Annecy. »

La commission a, ensuite, désigné M. Bousch comme rapporteur de la proposition de résolution (n° 827, année 1949) de M. Hébert tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour que les installations électriques réalisées par des industriels ou des commerçants pour parer à la pénurie actuelle de courant électrique bénéficient de délais d'amortissement extrêmement brefs, en ce qui concerne le calcul des bénéfices nets imposables.

Elle a, par ailleurs, procédé à un échange de vues sur le problème des carburants, à la suite de la mise en vente libre et de la hausse du prix de l'essence et en raison de la discussion éventuelle par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi tendant à ramener à 43 frs 20 le prix de l'essence.

RAVITAILLEMENT ET BOISSONS

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Brousse, président.* — Au cours d'une réunion tenue en commun avec la commission de l'Agriculture, la commission a entendu un exposé de M. Dubois, président de l'union nationale des groupements de distillateurs d'alcool, sur le régime économique de l'alcool.

Après avoir retracé l'historique de cette question, M. Dubois

a exposé le régime actuel en insistant sur le fonctionnement et la situation financière de la Régie commerciale des alcools et en rappelant les services qu'elle avait rendus aux producteurs intéressés. Il a, ensuite, souligné les incidences du régime, de l'alcool sur les différentes branches de la production agricole, spécialement le vin, le cidre et les betteraves.

Au cours d'un échange de vues auquel ont pris part, outre le Président, MM. Bataille, Bène, Capelle, Dulin et Durieux, les commissaires ont évoqué les problèmes « sucre-alcool » et « alcool-carburant ».

Sur la proposition de M. Brousse, ils ont décidé de poursuivre l'examen de cette question au cours de séances ultérieures.

RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

Jeudi 8 décembre 1949. — *Présidence de M. Bernard Chochoy, président.* — La commission a, tout d'abord, procédé à la désignation :

— de M^{me} Jacqueline Thome-Patenôtre, comme rapporteur de la proposition de résolution (n^o 820, année 1949) de M. Debré, relative à une politique de logement ;

— de M. Varlot, comme rapporteur de la proposition de résolution (n^o 833, année 1949) de M. Landry, concernant l'aide à apporter en matière de logement aux économiquement faibles.

Elle a ensuite entendu le rapport de M. Driant sur la proposition de loi (n^o 816, année 1949), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 6 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. Le rapporteur, après avoir rappelé les circonstances de la discussion d'une proposition de loi qui a abouti à la loi du 20 avril 1949 sur le même sujet, a proposé aux commissaires de reprendre le texte adopté en mars dernier par la Commission.

Cette proposition a été approuvée et, en conséquence, il a été décidé d'exclure du bénéfice de la loi du 28 octobre 1946 les dommages mobiliers causés par les troupes françaises ou alliées.

Après un court débat auquel prirent part MM. André, Gilbert Jules, Driant, Estève, Jozeau-Marigné et le Président, il a été

envisagé de laisser le soin à la commission de la Justice, saisie pour avis, d'étudier les modalités d'une rétroactivité éventuelle du texte à l'étude.

Enfin, sur la demande de M. Le Léanec, la commission a décidé de rappeler au Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme le vœu émis lors des débats du Conseil de la République du 29 novembre 1949, concernant la possibilité de réalisation d'emprunts locaux au bénéfice de la Reconstruction.

SUFFRAGE UNIVERSEL, CONTROLE CONSTITUTIONNEL RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

Vendredi 9 décembre 1949. — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — Par l'intermédiaire de son Président, la commission a reçu communication d'un échange de lettres entre la Présidence de l'Assemblée Nationale et la Présidence de la République, au sujet de certaines modifications du Règlement du Conseil de la République.

La commission a donné acte à son Président de cette information et a décidé de ne pas ouvrir, pour le moment, de débat sur la question.

TRAVAIL ET SECURITÉ SOCIALE

Mercredi 7 décembre 1949. — *Présidence de M. Dassaud, président.* — M^{me} Devaud a commenté devant la commission sa proposition de résolution (n° 771, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer sans délai l'article 6 de la loi du 13 juillet 1949 et à saisir le Parlement d'un texte réglant le sort des bénéficiaires de l'allocation temporaire aux vieux non rattachés à l'une des caisses autonomes prévues par la loi du 17 janvier 1949.

Cette proposition et celle (n° 826, année 1949) de MM. Méric et Boulangé, tendant à inviter le Gouvernement : 1° à reconduire pour le 4° trimestre 1949 et le 1^{er} trimestre 1950 l'allocation temporaire aux vieux instituée par la loi du 13 septembre 1946 ; 2° à saisir le Parlement, avant le 31 janvier 1950, d'un projet de loi tendant à régler définitivement le problème de l'allocation de vieillesse

dans les conditions prévues par les articles 5 et 6 de la loi n° 49-922 du 13 juillet 1949, ont donné lieu à un large échange de vues entre M^{me} Devaud, MM. Abel-Durand, Boulangé, Driant et le Président. Il a été décidé qu'elles ne feraient pas l'objet de rapport, mais qu'elles donneraient naissance à une proposition de résolution unique qui serait présentée au vote du Conseil de la République par la commission le vendredi 9 décembre, à l'issue du débat sur la question orale de M^{me} Devaud au Président du Conseil. Il a été en particulier décidé que serait demandée la reconduction pour deux trimestres de l'allocation temporaire aux vieux.

Elle a, ensuite, entendu le rapport de M. Tharradin sur le projet de loi (n° 683, année 1949) adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant les articles 37, 38 et 72 de l'ordonnance du 1^{er} octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicables aux assurés des professions non agricoles. Après avoir examiné attentivement les différents articles du projet, la commission a décidé de l'adopter dans les termes votés par l'Assemblée Nationale.

Enfin, la commission a fait siennes les conclusions du rapport de M^{me} Devaud sur sa proposition de résolution (n° 772, année 1949) tendant à inviter le Gouvernement à appliquer dès le 4^o trimestre 1949 la loi du 2 août 1949 modifiant le taux du salaire de base servant à calculer les prestations familiales des travailleurs indépendants, dont elle est également l'auteur.

La commission a décidé de désigner un rapporteur officieux pour le projet de loi (n° 8444, A. N.) relatif aux conventions collectives et aux procédures de règlement des conflits collectifs du travail.

A l'issue d'un scrutin secret, M^{me} Devaud a été désignée comme rapporteur officieux par 13 voix contre 6 à M. Dassaud et 3 à M. Lemaître.